

## La Confédération des syndicats nationaux et l'action politique

Volume 17, numéro 4, octobre 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021486ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021486ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1962). La Confédération des syndicats nationaux et l'action politique. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 17(4), 495–499.  
<https://doi.org/10.7202/1021486ar>

### Résumé de l'article

Lors de son dernier congrès tenu à Montréal, en octobre 1962, la Confédération des syndicats nationaux a modifié ses attitudes vis-à-vis de l'action politique. Depuis 1949, année où le congrès avait décidé la formation d'un « comité d'action civique » dont le nom avait été changé en 1950 pour celui de « comité d'orientation politique », cette centrale, tout en restant indépendante de tout parti politique, a constamment évolué vers une participation plus grande à l'action politique. Avant ce dernier congrès, si les constitutions admettaient une action politique directe sur le plan professionnel et sur le plan régional, si les officiers de ces groupements à ces niveaux pouvaient se permettre des options politiques publiques, elles contenaient encore certaines restrictions qui gênaient l'action de ses officiers supérieurs en périodes électorales.

Ainsi, au congrès de septembre 1959, les constitutions avaient été amendées de la façon suivante :

« La CTCC est une centrale syndicale indépendante de tous les partis politiques et il lui est interdit de s'affilier à aucun d'eux. Toutefois la CTCC :

1. Autorise le Président général, et, en son absence le Secrétaire général, à faire les déclarations publiques d'ordre politique au nom de la CTCC ; mais telles déclarations publiques d'ordre politique leur sont interdites à l'occasion des campagnes électorales, sauf pour répondre à des attaques dirigées contre la CTCC elle-même ou contre eux;
2. Exige, de la part du Président général et du Secrétaire général, qu'ils démissionnent de leurs postes s'ils désirent faire de la politique active, sans leur nier, pour autant, le droit d'occuper toute autre fonction qui pourrait leur être confiée à l'intérieur du mouvement;
3. Peut, sur invitation officielle, en dehors des périodes électorales, désigner des représentants auprès de l'un ou l'autre des partis politiques en vue de participer à l'élaboration de son programme d'action, mais les attitudes de tels représentants ne lient pas la CTCC;
4. N'intervient pas dans les attitudes que les organisations affiliées jugeraient à propos de prendre du point de vue politique, sauf si elles venaient à l'encontre des intérêts généraux du mouvement;

1. Reconnaît à tout syndiqué la plénitude de ses droits de citoyens. »

Au cours de la dernière campagne électorale fédérale, s'autorisant du paragraphe (d), le président général de la CSN a jugé d'intervenir pour défendre les intérêts de son groupement contre les attaques du Crédit Social. Cette attitude a donné lieu à bien des discussions tant à l'extérieur de la CSN que parmi les membres de certaines régions. De plus, plusieurs résolutions visant l'action politique ont été présentées au Congrès, dont l'une d'elles venant du Conseil Central de Montréal recommandant l'affiliation de la CSN au Nouveau Parti Démocratique. Le Congrès de la CSN a non seulement ratifié et approuvé l'attitude de son président général, mais elle a aussi accepté le rapport présenté par le comité spécial des résolutions sur l'action politique. Voici le texte préparé par ce comité qui précise la position de la CSN et amende les constitutions de ce groupement en ce qui regarde l'action politique.

human features to the planning required by industrial society. Man smiles as he stands before his own creations.

Our society cannot possibly advance on all fronts, and therefore become a truly human society, if there is a basic misunderstanding about the nature and functions of social organization. The organization is meant to serve man, not man the organization. To misunderstand this is to throw us back upon the individualism - versus - socialism conflict of the nineteenth century.

How much this conflict is still with us is evident on the international scene in stifled trade and immigration, and in an inability to find a place for such a cultural-economic experiment in socialization as the European Common Market. It is equally evident on the national scene in the case of medicare, in the persistence of bitter industrial disputes, and a continued block of enforced unemployment.

There are of course many encouraging signs : the sense of responsibility for the impact of industry on society manifested by the recent study conferences chaired by the Duke of Edinburgh ; the tour of Productivity Council representatives to Western Europe ; the increasing concern among labour, management and government officials for a suitable programme of education for the industrial worker ; the more frequent reflection upon the family by social planners and social workers ; and the more diversified experiments in general education.

But energy, action, and goodwill are only wasted when our society is without a social philosophy adequate to the age. For this reason we strongly recommend that the social teaching of the Church be studied now with greater intensity than ever before. Within the Church the fruits of socialization, made manifest in the liturgical movement, the lay apostolate and the ecumenical movement, have been accompanied by a theological revival. So our society must learn the formula of active, free and intelligent participation, as its members organize themselves in those social groupings that will be expressive of a social philosophy fit for man in this new age.

## LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX ET L'ACTION POLITIQUE

*Lors de son dernier congrès tenu à Montréal, en octobre 1962, la Confédération des syndicats nationaux a modifié ses attitudes vis-à-vis de l'action politique. Depuis 1949, année où le congrès avait décidé la formation d'un « comité d'action civique » dont le nom avait été changé en 1950 pour celui de « comité d'orientation politique », cette centrale, tout en restant indépendante de tout parti politique, a constamment évolué vers une participation plus grande à l'action politique. Avant ce dernier congrès, si les constitutions admettaient une action politique directe sur le plan professionnel et sur le plan régional, si les officiers de ces groupements à ces niveaux pouvaient se permettre des options politiques publiques, elles contenaient encore certaines restrictions qui gênaient l'action de ses officiers supérieurs en périodes électorales.*

Ainsi, au congrès de septembre 1959, les constitutions avaient été amendées de la façon suivante :

« La CTCC est une centrale syndicale indépendante de tous les partis politiques et il lui est interdit de s'affilier à aucun d'eux. Toutefois la CTCC :

d) Autorise le Président général, et, en son absence le Secrétaire général, à faire les déclarations publiques d'ordre politique au nom de la CTCC ; mais telles déclarations publiques d'ordre politique leur sont interdites à l'occasion des campagnes électorales, sauf pour répondre à des attaques dirigées contre la CTCC elle-même ou contre eux ;

e) Exige, de la part du Président général et du Secrétaire général, qu'ils démissionnent de leurs postes s'ils désirent faire de la politique active, sans leur nier, pour autant, le droit d'occuper toute autre fonction qui pourrait leur être confiée à l'intérieur du mouvement ;

f) Peut, sur invitation officielle, en dehors des périodes électorales, désigner des représentants auprès de l'un ou l'autre des partis politiques en vue de participer à l'élaboration de son programme d'action, mais les attitudes de tels représentants ne lient pas la CTCC ;

g) N'intervient pas dans les attitudes que les organisations affiliées jugeraient à propos de prendre du point de vue politique, sauf si elles venaient à l'encontre des intérêts généraux du mouvement ;

i) Reconnaît à tout syndiqué la plénitude de ses droits de citoyens. »<sup>1</sup>

Au cours de la dernière campagne électorale fédérale, s'autorisant du paragraphe (d), le président général de la CSN a jugé d'intervenir pour défendre les intérêts de son groupement contre les attaques du Crédit Social. Cette attitude a donné lieu à bien des discussions tant à l'extérieur de la CSN que parmi les membres de certaines régions. De plus, plusieurs résolutions visant l'action politique ont été présentées au Congrès, dont l'une d'elles venant du Conseil Central de Montréal recommandant l'affiliation de la CSN au Nouveau Parti Démocratique. Le Congrès de la CSN a non seulement ratifié et approuvé l'attitude de son président général, mais elle a aussi accepté le rapport présenté par le comité spécial des résolutions sur l'action politique. Voici le texte préparé par ce comité qui précise la position de la CSN et amende les constitutions de ce groupement en ce qui regarde l'action politique.

GÉRARD DION

6.—*Action politique.* — Le comité considère que de nouvelles structures doivent être établies au sein de la CSN pour permettre une action politique efficace et appuie la suggestion du président général de former un comité central d'action politique lequel resterait en rapport avec les comités régionaux ou locaux de même nature. Le comité, de plus, recommande au congrès de confier au Bureau Confédéral le mandat de former le comité central d'action politique, d'en fixer le nombre de membres et les attributions.

(1) voir *Relations Industrielles*, vol. 14, no 4, octobre 1959, p. 604.

7.—Le comité recommande également qu'un permanent syndical soit attaché au comité central d'action politique pour assurer une meilleure efficacité à son action.

8.—De plus, le comité recommande que le comité central fasse rapport au Bureau Confédéral et non au public.

9.—De même, le Bureau Confédéral devrait, de l'avis du comité, avoir toute latitude, soit pour marquer sa préférence en faveur d'un parti politique, soit pour dénoncer un parti politique, soit pour déclarer sa neutralité s'il le juge à propos.

10.—Dans ces conditions, si les recommandations qui précèdent relatives à l'action politique sont adoptées, le comité recommande que l'on apporte les amendements qui s'imposent à la constitution de la CSN, et que, en particulier, le paragraphe « d » de l'article trente (30) de la constitution soit abrogé et remplacé par le suivant :

Art. 30 (d) autorise le président général, et, en son absence, le secrétaire général, à faire les déclarations publiques d'ordre politique au nom de la CSN, après consultation du comité central d'action politique et dans le cadre des décisions prises par le Bureau Confédéral.

11.—Le Bureau Confédéral, de l'avis du comité, devrait se préoccuper sans délai de faire procéder à des études approfondies des divers régimes politiques, qu'il s'agisse des régimes s'appuyant sur le capitalisme en se réclamant de l'entreprise privée, ou qu'il s'agisse du socialisme démocratique.

15.—*Résolution 118 - Orientation politique.* — Le comité a longuement étudié cette résolution du Conseil Central de Montréal et en a modifié ou supprimé certains paragraphes qui ne pouvaient faire concordance avec les autres recommandations qui précèdent.

Par ailleurs, le comité ne juge pas opportun de faire une recommandation au Congrès concernant le Nouveau Parti Démocratique, cette question devant être mise à l'étude par le comité central d'action politique et le Bureau Confédéral, et il en est venu à la conclusion que la résolution du Conseil Central de Montréal pourrait être formulée comme suit :

ATTENDU que la CSN, comme conséquence logique de ses activités syndicales régulières, s'est toujours préoccupée des problèmes économiques et sociaux, et notamment de la misère de ceux qui chôment et de l'insécurité de ceux qui travaillent :

ATTENDU que le chômage au Canada est avant tout un chômage structurel, et qu'il comporte des incidences technologiques, saisonnières et cycliques ;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire pour les organisations syndicales (l'exemple de la dernière campagne électorale fédérale doit nous faire réfléchir) de fixer leur orientation politique et de reconnaître que l'action politique directe est un moyen de contribuer au bien-être général, en même temps que c'est une manifestation de maturité ;

ATTENDU que la sécurité et la liberté des travailleurs sont mises de plus en plus en danger par l'automation et les changements technologiques, problèmes dont nos gouvernements négligent de s'occuper, comme s'il s'agissait de progrès

ordinaires susceptibles de moderniser un certain nombre d'entreprises, alors que c'est toute la société qui se transforme rapidement sous nos yeux ;

ATTENDU que ni le capitalisme profiteur et corrompu, ni le communisme athée et totalitaire ne peuvent offrir de solutions satisfaisantes aux problèmes vitaux qu'il est urgent de résoudre dans l'intérêt général de la population ;

ATTENDU que l'on ne saurait confier à l'entreprise privée, dont ce n'est pas le rôle, le soin de planifier et de diriger l'économie au nom de la population, ses intérêts particuliers lui imposant forcément des limitations où le souci de l'intérêt général ne peut occuper le premier rang ;

ATTENDU que la CSN, pour rester fidèle à ses objectifs généraux et à ses revendications fondamentales, se doit de réclamer des réformes en profondeur de notre société, et, pour être plus concrète, de réclamer, entre autres :

- a) Une meilleure orientation de l'économie grâce à la planification économique sous l'autorité de l'Etat avec le concours des intéressés ;
- b) Une politique de plein emploi ;
- c) Un programme complet de sécurité sociale, y compris une assurance-santé d'Etat ;
- d) Le degré de socialisation et les nationalisations nécessaires visant à briser l'emprise de la dictature économique ;
- e) Un appui efficace aux institutions coopératives ;
- f) Un code canadien du travail et un code du travail pour la province de Québec, en tenant compte des juridictions constitutionnelles ;
- g) L'examen approfondi de notre régime monétaire et du crédit, suivi des réformes qui s'imposent ;
- h) Une politique réfléchie des investissements publics et privés ;
- i) L'expansion raisonnée et méthodique de notre commerce extérieur à travers le monde ;
- j) L'assistance aux pays sous-développés dans une proportion pouvant atteindre deux pour cent (2%) de notre revenu national ;
- k) La transformation de plus en plus grande au Canada de nos matières premières ;
- l) L'établissement d'industries secondaires en favorisant une décentralisation susceptible de faire progresser l'économie des diverses régions du pays ;
- m) Une politique de l'habitation familiale favorisant davantage l'accès à la propriété, tout en stimulant l'industrie du bâtiment et les industries connexes ;
- n) Une politique canadienne de marine marchande et la préférence à accorder aux chantiers maritimes canadiens ;
- o) L'enseignement gratuit et accessible à tous les degrés, y compris le développement de la formation professionnelle ;
- p) L'organisation rationnelle des loisirs ;
- q) Une politique sélective d'immigration.

ATTENDU que ces réformes ne sauraient être réalisées par des gouvernements dominés par le capitalisme, ni par aucun régime totalitaire de droite ou de gauche, y compris les diverses formes de fascisme et le communisme, mais qu'il devient impérieux de s'orienter vers un véritable régime démocratique, respectueux de la personne humaine, de la famille, de la véritable propriété privée, et où le pouvoir politique, l'Etat, dirige l'économie en s'inspirant du bien commun.

## IL EST RESOLU :

- 1.—Que la CSN, consciente de ses responsabilités envers les travailleurs et la population en général, se déclare favorable à la planification économique démocratique sous la responsabilité de l'Etat, avec la collaboration des intéressés, ces derniers s'exprimant par l'intermédiaire d'organismes appropriés ;
- 2.—Que la CSN accepte le degré de socialisation et les nationalisations nécessaires, notamment dans les domaines des services publics et des richesses naturelles, en vue de briser l'emprise de la dictature économique et de mieux protéger les intérêts généraux de la population ;
- 3.—Que la CSN prenne tous les moyens à sa disposition en vue de contribuer à instaurer, aux divers paliers de la vie publique, une démocratie politique, une démocratie économique et une démocratie sociale.

**DEMISSION DE M. CLAUDE JODOIN  
DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITE**

*Le président du Congrès du Travail du Canada, M. Claude Jodoin, a annoncé, le 12 septembre 1962, sa démission du Conseil National de la Productivité. Comme les motifs allégués nous semblent d'intérêt général, voici le texte de la lettre qu'il a fait parvenir au bureau du premier ministre en cette circonstance.*

Monsieur le premier ministre,

Comme vous le savez, depuis les tout premiers jours du Conseil National de la Productivité, certains de ses aspects ont vivement inquiété le Congrès du Travail du Canada.

Afin d'établir notre position le plus clairement possible, il serait utile de passer en revue les circonstances qui ont suscité l'établissement du Conseil National de la Productivité et certains des événements qui se sont produits depuis.

En octobre 1960, vous avez convoqué une conférence nationale sur le chômage, d'où a découlé la création du Conseil National de la Productivité. Le 28 octobre, 1960, je vous ai exposé par écrit les vues de notre Congrès à l'égard de ce Conseil. Je vous ai alors signalé que : « Le Conseil projeté, bien qu'il puisse être utile, ne constitue pas une solution d'importance au problème du chômage. L'un des principaux facteurs du chômage actuel est le fait que les progrès réalisés dans le domaine de la productivité ont dépassé notre capacité d'employer les travailleurs qu'ils mettent en disponibilité. Accroître la productivité sans adopter des mesures efficaces visant à replacer ces travailleurs ne ferait qu'accentuer le problème ».

Dans cette même lettre, je vous faisais part de notre très vif désir de voir s'établir un conseil de consultation en matières économiques, conseil où seraient représentés divers secteurs de notre société, y compris les gouvernements provinciaux et municipaux et l'agriculture.